

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 08 OCTOBRE 2018 EN MAIRIE DE BURDIGNIN

Sur convocation en date du 02 octobre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 08 octobre 2018 sous la présidence de M. Yves DUPRAZ, Président en exercice.

### Présents :

Mmes Evelyne VIGUIER, Jacqueline ROCH, Chantal BRIGHAM, Evelyne BOVET, Martine NOVEL

MM. Jean-François BOSSON, Marc BRON, Yves DUPRAZ, Jean-Paul MUSARD, Roland PINGET, Gérard SALAMON, Gilles SAUTHIER, Patrick CHARDON, Pierrick DUFOURD, Patrick SAILLET, Pierre BONNET, Jean-Pierre DELAVOET, Luc NICOLAS

**Absents excusés :** Marielle DURET, Denis MOUCHET, Fabienne SCHERRER.

**Absents :** Jean-François CHARRIERE

**Pouvoirs: /**

**Secrétaire de séance :** Yves DUPRAZ

Le quorum étant atteint, Monsieur Yves DUPRAZ, Président, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

### I. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil Communautaire approuve le compte rendu de la séance du 10 septembre 2018 à l'unanimité des membres. (Corriger le nom de famille d'Amélie DEAGE).

### II. COMMISSION ENVIRONNEMENT : COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 OCTOBRE 2018

Gérard SALAMON, Vice-Président en charge des déchets prend la parole pour faire le compte rendu de la réunion de commission environnement qui s'est déroulé le 02/10/2018.

#### 1. Bilan chiffré service déchets

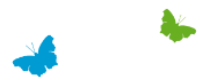
Gérard SALAMON rappelle que l'analyse des coûts du service déchets avait été faite sur l'année 2014 pour étudier le projet d'agrandissement de la déchetterie.

Le bilan des coûts du service déchets a été dressé pour l'année 2017 afin d'évaluer l'incidence du tassement des bennes et mesurer l'évolution des tonnages, car les gardiens soulignent régulièrement l'excès d'affluence à la déchetterie.

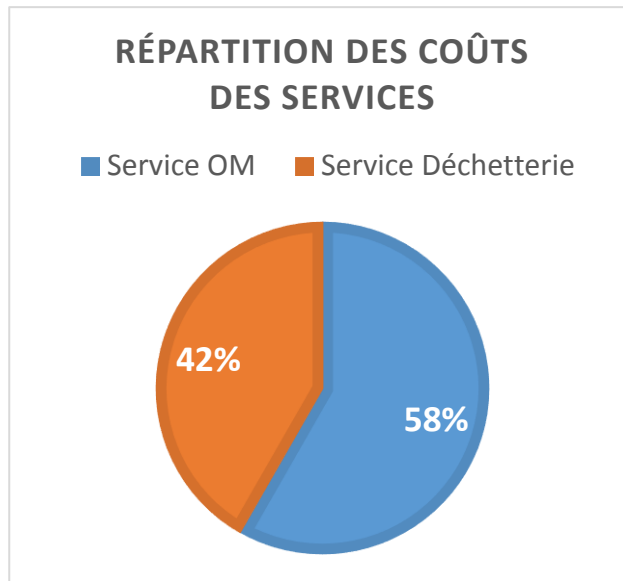
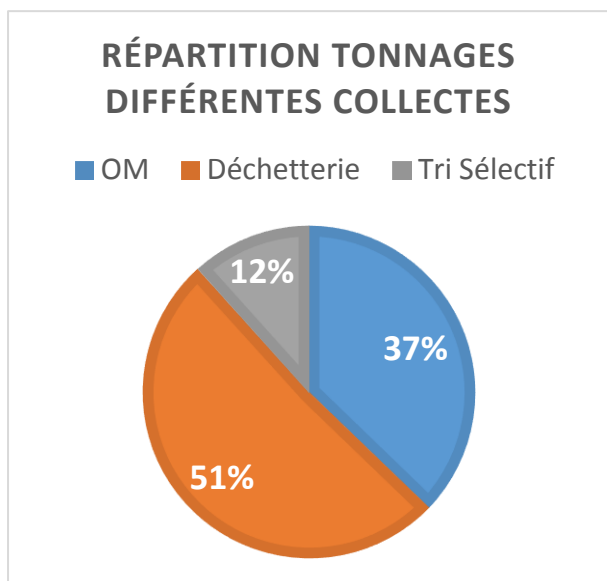
Un tableau de synthèse reprenant les coûts du service déchets sera annexé au compte rendu de la réunion. Gérard SALAMON précise que ce bilan devrait être présenté chaque année. Cela n'a pas été fait depuis 3 ans car les outils en place nécessitaient un travail fastidieux de saisie. Un travail de fond a été entrepris par M. MATTUZZI pour que les statistiques et les indicateurs nécessaires à l'évaluation du service déchets soient calculés automatiquement à la saisie des factures par le service comptabilité.

Pour en revenir au bilan de l'année 2017, contrairement à ce que pouvaient ressentir les gardiens, il n'y a pas eu d'évolution significative des tonnages entre l'année 2014 et l'année 2017 au niveau de la déchetterie.



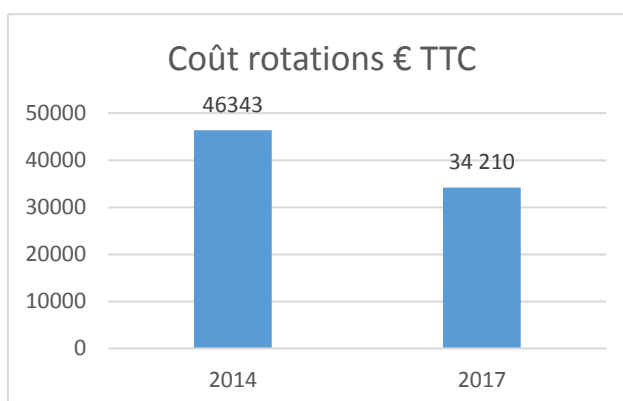
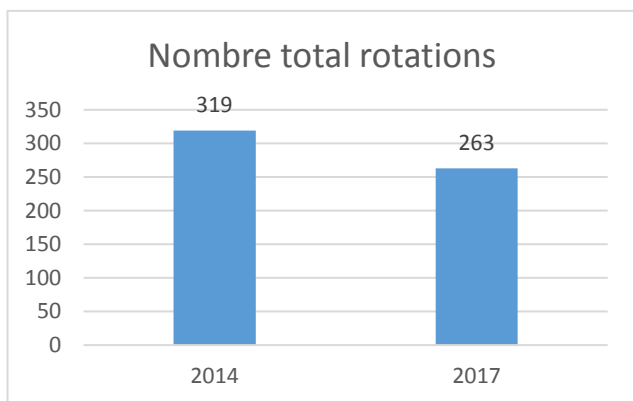
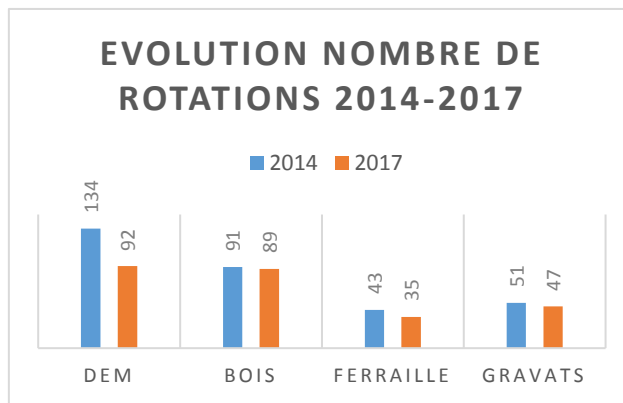
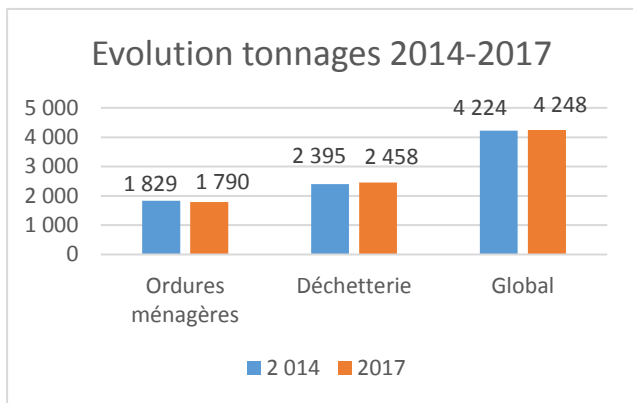


Même constat pour les ordures ménagères.



Les Ordures Ménagères représentent 1/3 des tonnages pour 2/3 des coûts du service déchets.

L'objectif était également de mesurer l'impact du tassement des bennes (opérationnel depuis avril 2017) sur les coûts de rotations de bennes. Le tractopelle a permis d'économiser plus de 10 000 euros par rapport à 2014 sur les rotations de benne alors que l'année n'était pas complète (3/4 de l'année 2017). Sachant que le tractopelle avait été acheté 8000 € à la mairie de Boège, l'achat a été rentabilisé en à peine 1 ans.



En dehors de l'aspect économique, le tassement des bennes donne plus de souplesse aux gardiens de la déchetterie vis-à-vis des rotations de bennes en cas de retard du prestataire ou le samedi après-midi. Aujourd'hui les gardiens ne se verraient pas faire marche arrière à ce niveau.

## 2. Accueil de nouvelles filières

A ce jour, les finances de la CCVV ne permettent plus d'envisager le projet d'agrandissement. Il est pour autant toujours urgent de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes de la déchetterie et la commission environnement cherche malgré tout des solutions économiques pour améliorer le service.

### **a. Mise en place d'une benne dédiée au plâtre.**

Un devis a été demandé à l'entreprise CSP pour la mise en place d'une benne de plâtre au sein de la déchetterie :

Location benne	Rotation benne	Traitement
50 € HT / mois	90 € HT / rotation	95 € HT / tonne

La commission environnement propose de mettre en place cette filière car le plâtre n'est autorisé ni dans les incinérables, ni dans les gravats. Pour pallier à cela, CSP embarque actuellement les déchets de plâtre avec la laine de verre dont le coût de traitement est de 140 € HT/t soit 45 € HT de plus que le coût du traitement du plâtre.

Sachant que beaucoup de travaux se font aujourd'hui avec ce matériau, ce flux de déchet risque de se densifier dans le futur. La benne plâtre serait positionnée près de la benne laine de verre. Idéalement, il faudrait que la benne plâtre soit positionnée à quai car les conditions de tri sont très strictes (uniquement du plâtre, pas de siporex).

La commission pense qu'il faut faire le test et surveiller de près les premiers mois avec une signalétique adéquate.

M. SALAMON rappelle que si le devis est validé par le conseil communautaire, il faudra faire un avenant au marché.

**Décision :** Après avoir délibéré, le conseil communautaire,

POUR : 18  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /

**Décide** de valider le devis de l'entreprise CSP pour la mise en place d'une benne dédiée aux déchets de plâtre à la déchetterie,

**Autorise** le Président à signer un avenant au marché des OM et de la déchetterie intercommunale avec l'entreprise CSP.

### **b. Accueil des Déchets d'Éléments d'Ameublement et rotations de benne sur place**

Gérard SALAMON rappelle qu'une analyse des coûts du service déchets pour l'année montrait que l'économie annuelle générée par la mise en place de la filière DEA (+/- 30 k€) permettait de couvrir approximativement l'annuité d'emprunt des travaux d'agrandissement.

Dans les données 2017, on constate qu'on pourrait encore économiser 20 k€ par an en mettant en place cette benne DEA. Les économies sont moins spectaculaires que par rapport à l'année 2014 car Eco-mobilier



reverse malgré l'absence de benne des compensations relatives à la valorisation des déchets de mobilier par le biais des filières traditionnelles (valorisation énergétique par incinération, valorisation de matière pour le bois et la ferraille). Le montant de ces compensations s'élève à 12 638 € pour l'année 2017.

Pour réduire les coûts du service, la commission pense qu'il faut accueillir une benne DEA.

La benne DEA pourrait prendre la place de la benne incinérables de réserve. Avec une seule benne d'incinérables à quai, cela rendrait la programmation des rotations un peu plus tendue, mais d'un autre côté, la mise en place de la benne DEA enlève forcément des tonnages d'incinérables et le Case permet toujours de gagner en volume si l'enlèvement se fait attendre.

Pour avoir plus de souplesse au quotidien pour la gestion des certaines filières (DEA et cartons) et la création d'une filière « palettes de bois », la commission propose d'étudier la mise en place d'une plateforme sommaire pour le stockage de bennes de réserve.

Il faudrait au préalable repousser la clôture sur les limites parcellaires de la déchetterie pour ne pas compromettre les projets futurs. Les gravats collectés pourraient être utilisés pour constituer cette plateforme au fur et à mesure.

Les gardiens de la déchetterie rencontrent de grosses difficultés avec les cartons. Trigenium intervient régulièrement avec beaucoup de retard pour collecter les bennes ce qui conduit certaines fois à accumuler des montagnes de cartons sur la plateforme de la déchetterie. Cela perturbe considérablement le fonctionnement du haut de quai.

Avec une benne de réserve, nous pourrions profiter de la venue quasi quotidienne de CSP pour effectuer des rotations de benne en interne pour les DEA et le carton. CSP a chiffré la prestation de rotation de benne en interne à 20 € HT.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

POUR : 18

CONTRE : /

ABSTENTION : /

**Valide** le devis de l'entreprise CSP pour la rotation de bennes en interne pour un coût unitaire de 20 € HT,

**Autorise** le Président à signer un avenant au marché des OM et de la déchetterie pour rajouter cette prestation de rotation de benne,

**Autorise** le Président à contractualiser avec Eco-Mobilier et le SIDEPAGE pour la mise en place d'une benne DEA au sein de la déchetterie.

**Autorise** la commission environnement à poursuivre l'étude pour l'aménagement d'une plateforme sommaire pour le stockage de bennes de réserve.

### ***c. Optimisation des coûts de rotation de benne***

Gérard SALAMON explique que le marché conclut avec l'entreprise CSP prévoit un coût unitaire pour chaque rotation de benne. Nous avons constaté que l'entreprise CSP optimise ses déplacements en se rendant à la déchetterie avec une remorque, ce qui lui permet d'enlever la plupart du temps deux bennes par rotation.

Suite à ce constat, un prix dégressif a été demandé à l'entreprise CSP quand elle enlève deux bennes à la fois.



Pour rappel les tarifs actuels de rotation de bennes sont les suivants :

- DEM : 205 € HT
- Bois, gravats, laine de verre, plâtre : 90 € HT
- Ferraille : 0 € HT

Voici les tarifs proposés par CSP pour l'enlèvement de deux bennes à la fois :

- Rotation de deux bennes à 99 € TTC
  - ⇒ Remise de 10 € HT par benne soit 160 € HT au lieu de 180 € HT
- Rotation de 2 bennes DEM à 226 € TTC
  - ⇒ Pas de remise, scénario qui n'est pas censé se produire.
- Rotation d'1 benne DEM à 226 € TTC avec 1 benne à 99 € TTC
  - ⇒ Remise de 20 € HT sur la deuxième benne soit 205 € HT + 70 € HT
- Rotation d'1 benne d'encombrant à 226 € TTC avec 1 benne de ferraille à 0 €
  - ⇒ Pas de remise
- Rotation d'1 benne à 90 € TTC avec une benne ferraille à 0 €
  - ⇒ Pas de remise

Gérard SALAMON rappelle qu'il est nécessaire de signer un avenant au marché avec l'entreprise CSP pour faire entrer ces tarifs en vigueur.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

POUR : 18

CONTRE : /

ABSTENTION : /

**Valide** les tarifs proposés par l'entreprise CSP,

**Autorise** le Président à signer un avenant au marché.

### 3. Horaires saisonniers

Gérard SALAMON rappelle que ce point avait déjà été abordé en 2016 par la commission environnement avec la participation des gardiens. Toutes les déchetteries voisines fonctionnent avec des horaires saisonniers. En hiver, le soir après 17h, la fréquentation et la visibilité chute considérablement. A l'inverse, en été, on aurait tout intérêt à proposer une plus grosse amplitude horaire pour lisser au maximum les flux et profiter de la lumière du jour.

Ce point avait été inscrit à l'ordre du jour de la commission pour profiter de l'opportunité de communiquer dans le prochain numéro du Mag de la Vallée Verte pour faire un article complet sur la déchetterie avec la présentation du nouveau règlement intérieur.

Entre temps, la CCVV a dû faire face à de nouvelles difficultés de personnel qui fragilisent considérablement l'organisation. De ce fait, il semble prématuré d'opérer ce changement maintenant même si nous savons que ça serait plus satisfaisant.

### 4. Contrôle d'accès

Le thème a également été abordé en 2016 en commission environnement. Ce point a été rajouté à l'ordre du jour de la commission de la semaine dernière suite à la mise en garde de M. THABUIS. Ce dernier nous alertait sur la perspective de fermeture de la déchetterie de Fillinges qui risque d'apporter quelques flux supplémentaires. La déchetterie de Boège est connue pour être facile d'accès, il faut faire en sorte de contrôler d'avantage les accès.



La semaine dernière, la commission avait opté pour la mise en place d'un simple contrôle par vignette qui s'avère être la solution la plus économique (1000 € HT). Bien que peu sophistiquée, ce système permettrait de faciliter le contrôle des gardiens qui ne sont pas toujours bien reçus lors des contrôles de domicile et dissuader une partie des fraudeurs.

Entre temps, Gilles SAUTHIER a rapporté des informations sur le système de contrôle d'accès par badge utilisé au niveau de la CC du Pays de Gex. Gérard SALAMON explique qu'il serait préférable de prendre encore un peu de temps pour la réflexion car les contrôles d'accès par badge ou carte magnétique ont des applications qui pourraient être intéressantes à l'avenir (limitation à un passage par jour par exemple) et des statistiques précieuses (nombre de passage par jour, nombre de passage des professionnels...).

### 5. Questions diverses

Gérard SALAMON explique que les portails de la déchetterie doivent être consolidés et que le système d'alarme doit être renforcé. En effet, la benne ferraille et la benne pour le gros électroménager sont régulièrement pillés. L'installation d'une vidéo surveillance va être étudiée car les déchetteries qui en sont équipées ont constaté une diminution des pillages et des dégradations. Selon les sites, la vidéo surveillance n'arrête pas systématiquement les visites mais elle stoppe les actes de vandalisme. Cela permettrait également au gardien de contrôler ce qui se passe à la déchetterie quand l'alarme se déclenche, car bien souvent, elle sonne pour rien (carton qui bouge, chat qui passe).

Pierrick DUFOURD propose d'étudier de plus près les mutations qui s'opèrent au niveau de la gestion du ramassage des OM et du tri sélectif. En effet, les voisins comme la CCHC sont passés d'une collecte en porte à porte à une collecte des OM en point de regroupement. En ce qui concerne le tri sélectif, la CCHC a fait le choix de passer en multi flux. Gérard SALAMON répond que c'est effectivement quelque chose qu'il a prévu d'aborder en commission environnement pour étudier la pertinence économique de ce genre de mutations.

## III. EAU ET ASSAINISSEMENT :

### 1. Transferts des prêts correspondant aux subventions d'équipements aux communes membres des deux SIVU

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes de la Vallée Verte est compétente en matière d'eau et d'assainissement depuis le 01 janvier 2018.

En effet, l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte constate le transfert de la compétence eau et assainissement à notre EPCI au 01 janvier 2018, et constate également la dissolution de plein droit du SIVU d'assainissement Boège/Saxel, et Burdignin /Villard/Habère-Lullin, ainsi que le retrait de la commune de Saxel du SIEV.

Ainsi, le Président de la Communauté de Communes aurait dû faire approuver en Conseil Communautaire et signer les Compte Administratif ainsi que les comptes de gestion des deux SIVU qui ont été dissous juridiquement mais pas comptablement.

Cependant, cette étape n'a pas été effectuée dans les temps car la Communauté de Communes, le SRB et la DDFIP n'étaient pas d'accord sur la manière de transférer les subventions d'équipements ainsi que les restes à recouvrer.

Plusieurs réunions ont eu lieu, notamment l'une chez le Sous-Préfet de Saint-Julien en Genevois le 21 août 2018, en présence de Monsieur CICLET, Président du SRB, de Monsieur DUPRAZ, Président de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, Monsieur MUSARD, Vice-Président de la CCVV, ainsi que Madame DEAGE et Madame PINGET BAUER DGS de la CCVV. Lors de cette réunion, Monsieur le Sous-Préfet





nous a demandé de lui rédiger un projet de délibération qui permettrait de transférer directement les subventions d'équipements au SRB sans passer par la Communauté de Communes.

Or, il s'avère que cette délibération n'est pas légale, ainsi le vendredi 28 septembre 2018, une réunion technique a eu lieu en Préfecture d'Annecy afin de trouver une solution acceptable pour tout le monde.

Lors de cette réunion, il a été convenu que les subventions d'équipements qui correspondent aux prêts effectués par chacune des communes des SIVU et qui sont sur un compte d'attente dans le budget de la CCVV, vont être transférés du fait de la dissolution des SIVU, aux communes qui transféreront à leur tour les sommes au SRB.

Les sommes sont les suivantes :

- Burdignin : 335 600€
- Habère-Lullin : 600 564€
- Villard : 622 743€
- Boège : 1 622 122€
- Saxel : 356 646€

Soit un total à reverser en subvention d'équipements au SRB de 3 537 675€.

Concernant les résultats des deux SIVU, à la section de fonctionnement, ainsi qu'à la section d'Investissement, il y a un total de 673 220,61€ en trésorerie, cependant la somme de 836 323,20€ devrait être versée au SRB, soit une différence de 163 102, 59€.

Après avoir fait le point avec la trésorière de Saint-Jeoire, Madame BAUD, il s'avère que 92 911€ de restes à recouvrer ont été récupérés depuis le 01 janvier 2018 et versés sur les comptes de la commune de Boège : 26 653 €, Saxel : 13 319€ et la CCVV : 27 469€ (dont 10 000€ de TVA), et ceci sans que nous soyons informés. Il semblerait que les communes de Villard, Burdignin et Habère-Lullin aient également perçues des sommes : 4344€ pour Villard, 7025€ pour Habère-Lullin, 4258€ pour Burdignin. et des sommes seraient bloquées sur un compte d'attente à la trésorerie pour un montant de 19 000€ environ, mais tout ceci reste à affiner avec la trésorerie jeudi prochain.

Le Président du SRB doit s'entretenir avec le Président de la CCVV afin de trouver un accord pour l'éventuel manque à gagner du SRB. Ce qu'il y a de certain, c'est que la CCVV ne pourra pas verser une somme qui n'a pas été prévue au budget d'une part, et qui correspond à des factures impayées de 2017.

## 2. Avenant prêt société générale SIVU Habère-Lullin/Villard/Burdignin

Monsieur le Président rappelle que le SIVU Habère-Lullin, Villard, Burdignin n'a pas payé sa dernière échéance de prêt qui est arrivé après le transfert de compétence, ainsi il convient de faire un avenant au contrat de prêt avec la Société Générale pour que la CCVV finance l'échéance de prêt 2017 à hauteur de 8051, 82€. Cette somme sera bien évidemment déduite des sommes que la CCVV doit verser au SRB.

Il y a visiblement une échéance de prêt du SIVU Saxel/ Boège qui n'a pas été honoré en 2017, ainsi il convient également de prévoir de payer cette somme d'un montant de 5031, 60€ annuité avec les intérêts à déduire des sommes à reverser au SRB.

### Décision :

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, valide l'avenant au prêt de la société général :

POUR : 18  
CONTRE : /  
ABSTENTION : /



**DECIDE** de voter l'avenant du contrat de prêt du SIVU Burdignin, Villard, Habère-Lullin à hauteur de 8051,82€ à condition que cette somme soit déduite des sommes à verser au SRB, ainsi que l'échéance du prêt du SIVU Saxel/ Boège.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs, mandats qui interviendront.

Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré, valide l'avenant au contrat de prêt de la caisse des dépôts et consignation pour l'échéance 2017 qui n'a pas été réglé à hauteur de 5031,60€.

POUR : 17

CONTRE:1 (Jean-Paul MUSARD)

ABSTENTION:/

**DECIDE** de voter l'avenant du contrat de prêt du SIVU Boège/Saxel à hauteur de 5031, 60€ à condition que cette somme soit déduite des sommes à verser au SRB, ainsi que l'échéance du prêt du SIVU Saxel/ Boège.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs, mandats qui interviendront.

### 3. Vote du CA et du CG des SIVU Boège/Saxel et Habère-Lullin/Villard/Burdignin

La Communauté de Communes de la Vallée verte est compétente en matière d'eau et d'assainissement depuis le 01 janvier 2018, ainsi c'est à la Communauté de Communes que revient la charge de voter les Comptes administratifs et Comptes de gestions des deux SIVU qui ont été dissous juridiquement mais non comptablement.

Le Conseil Communautaire examine le Compte Administratif 2017, pour le budget du Compte de gestion du SIVU d'assainissement Burdignin, Villard, Habère-Lullin, qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses : 300 718,47 €

Recettes : 876 877,29 €

Excédent de clôture : 576 158,82 €

Investissement

Dépenses : 375 755,77 €

Recettes : 1 829 841,01 €

Reste à réaliser : 198 444,50 €

Résultat reporté : 21 553,60 €

Excédent de clôture : 1 277 194,34 €

Hors de la présence de Monsieur Yves DUPRAZ, Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget du SIVU d'assainissement Burdignin, Villard, Habère-Lullin pour l'exercice 2017.

POUR : 17

CONTRE:/

ABSTENTION:/

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à





l'ordonnateur et que le Conseil Communautaire ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame la Trésorière de Saint-Jeoire.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Décision** : Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

POUR : 18

CONTRE : /

ABSTENTION : /

**Approuve** à l'unanimité le Compte de Gestion pour le budget du SIVU d'assainissement de la Trésorière municipale pour l'exercice 2017. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Conseil Communautaire examine le Compte Administratif 2017, pour le budget du Compte de gestion du SIVU d'assainissement Boège/Saxel qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 298 962,98€

Recettes : 322 485,93€

Excédent de clôture : 23 522,95 €

Investissement

Dépenses : 137 713,43 €

Recettes : 2 436 391,02 €

Excédent de clôture : 2 298 677,59 €

**Décision** : Hors de la présence de Monsieur Yves DUPRAZ, Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget du SIVU d'assainissement Boège/Saxel pour l'exercice 2017.

POUR : 17

CONTRE:/

ABSTENTION:/

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Communautaire ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par Madame la Trésorière de Saint-



Jeoire.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

- Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Décision :** Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

POUR : 18

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Approuve à l'unanimité le Compte de Gestion pour le budget du SIVU d'assainissement Boège / Saxel de la Trésorière municipale pour l'exercice 2017. Ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **4. Transferts résultats des 2 SIVU au SRB**

Ce point sera traité lorsque nous disposerons de l'ensemble des chiffres de la Trésorerie, et lorsque le Président du SRB et le Président de la CCVV se seront mis d'accord.

#### **5. DM pour subvention d'équipement**

Il conviendra de délibérer pour les 5 communes membres des 2 SIVU afin de récupérer les sommes des prêts qui correspondent aux subventions d'équipement dans les comptes de la CCVV, pour ensuite les restituer aux communes, qui elles-mêmes vont devoir transférer les sommes au SRB.

Avant cela, les communes vont devoir délibérer afin de demander le reversement de la subvention d'équipement à la CCVV. Ainsi ce sont les communes qui vont devoir délibérer avant le 07 novembre, date du prochain Conseil Syndical du SRB.

#### **6. DM pour résultat à transférer au SRB**

Ce point sera traité lorsque nous disposerons de l'ensemble des chiffres de la Trésorerie, et lorsque le Président du SRB et le Président de la CCVV se seront mis d'accord.

### **IV. CONVENTION TRANSITOIRE FIXANT LES CONDITIONS D'INTERVENTIONS RELATIVES AUX AIDES APORTEES AUX PROJETS DE LA SOCIETE COOPERATIVE LAITIERE DE BOGEVE**

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire qu'un dossier de demande de subvention de la Société coopérative agricole laitière de Bogève, qui se situe dans notre communauté de communes, a reçu un avis favorable du comité de sélection du 14/06/18 de la mesure 4.22 « Transformation, conditionnement, stockage, et/ou commercialisation de la production agricole par les industries agroalimentaires » du Programme de Développement Rural Rhône-Alpes 2014-2020 mobilisant du FEADER.



Une partie des dépenses du projet étant qualifiée de dépenses d'immobilier d'entreprise, la région nous a fait parvenir un projet de convention tripartite entre la Région, le Conseil Savoie Mont Blanc et la Communauté de communes de la Vallée Verte, qui permet à la Région et au Conseil Savoie Mont Blanc d'intervenir en toute légalité, vis-à-vis de la loi NOTRE sur l'immobilier d'entreprise.

Monsieur le Président précise que cette convention n'engage pas financièrement la collectivité, et qu'aucune somme ne sera allouée par la CCVV à la société coopérative laitière de Bogève.

Cette Convention a uniquement pour but d'autoriser les différents partenaires à participer au financement du projet de la coopérative par voie de subvention.

**Décision** : Le Conseil Communautaire, après avoir voté et délibéré,

POUR : 18

CONTRE: /

ABSTENTION: /

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et conventions qui interviendront.

## **V. QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 22H10



**Bilan des coûts des filières du service déchets**

Année 2017

	Coût annuel loc benne € TTC	Tonnages (t)	Nombre de rotations	Coût total rot. € TTC	Coût total transfert SIDEFAGE€ TTC	Coût traitement à la tonne € TTC	Coût traitement total € TTC	Total hors recettes € TTC	Recettes € TTC	Total recettes déduites € TTC
OM Ordures Ménagères	/	1 790,2	/	169 851	72 863	101	190 034	432 748	0	432 748
DEM - Déchets Ecombrants Ménagers = Incinérables	660	386,1	92	20 746	/	116	46 511	67 917	0	67 917
Déchets verts	660	526,7	/	0	11 247	56	29 547	41 454	0	41 454
Bois	660	459,1	89	8 811	/	77	35 354	44 825	0	44 825
Ferraille	0	169,5	35	0	/	0	0	0	0	0
Laine de verre	/	6,7	13	1 287	/	154	1 029	2 316	0	2 316
Gravats	660	658,0	47	4 653	/	8	5 067	10 380	0	10 380
DDS - Déchets Diffus Spécifiques = Produits chimiques	0	20,3	/	9 577	/	/	20 929	30 505	0	30 505
Cartons bruns	648	101,4	/	0	/	0	0	648	0	648
DEEE Déchets d'Equipements Electriques Electroniques	0	93,6	/	0	/	0	0	0	5 777	-5 777
DEA Déchets d'Eléments d'Ameublement	/	/	/	/	/	/	/	0	12 638	-12 638
Piles	0	1,6	/	0	/	0	0	0	0	0
Pneus	0	/	/	0	/	0	0	0	0	0
Ampoules / néons	0	0,1	/	0	/	0	0	0	0	0
Textiles	0	28,6	/	0	/	0	0	0	0	0
Huiles de vidange	/	5,7	/	0	/	/	888	888	0	888
Huiles alimentaires	/	/	/	0	/	0	0	0	0	0
Tri PC - Conteneur Jaune Papier Cartonnette	0	202,4	/	0	/	0	0	/	/	/
Tri PA - Conteneur Bleu Plastique Aluminium	0	47,9	/	0	/	0	0	0	7 198	-7 198
Tri V - Conteneur Vert Verre	0	312,6	/	0	/	0	0	/	/	/
<b>Totaux</b>	<b>3 288</b>	<b>4 810,7</b>	<b>276</b>	<b>214 925</b>	<b>84 110</b>	/	<b>329 357</b>	<b>631 679</b>	<b>25 613</b>	<b>606 066</b>

Bilan bennes tassées	2017	2014	Evo %	Eco € TTC
Nbre rot déchetterie	263	319	-18	/
Coût rot déchetterie	34 210	46 343	-26	12 133

Rabais transfert Déchets verts si densité > 0,22 t/m3		
Tonnages éligibles	191	36%
Economies réalisées	630	6%